



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

CONCOURS DU CAPET externe

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : E gestion des activités touristiques

Session 2019

Rapport de jury présenté par monsieur Alain HENRIET

Président de jury

Mot du président

L'option E - gestion des activités touristiques - du CAPET économie et gestion est ouverte pour la troisième fois depuis sa récente création (2016, 2017, 2019). La maquette du concours est conforme au modèle générique en vigueur des concours du CAPET avec deux épreuves écrites d'admissibilité de coefficient 1 et deux épreuves orales d'admission de coefficient 2 (le contenu et le déroulement des épreuves sont rappelés dans le rapport).

Il s'agit d'un concours à petit flux (5 postes pour cette session – uniquement en public) car il vise à recruter des professeurs destinés à enseigner les disciplines relevant de l'économie-gestion en section de BTS Tourisme. Notons cependant que, comme tout titulaire du CAPET économie et gestion, un ou une lauréat(e) de l'option E doit disposer des compétences nécessaires pour assurer les enseignements communs du cycle STMG à savoir « sciences de gestion » en classe de première et « économie, droit et management » en classes de première et de terminale.

Le nombre de candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité de la session 2019 s'est élevé à 24, soit sensiblement le même nombre que lors des deux sessions précédentes. 9 candidats ont été déclarés admissibles (avec une barre d'admissibilité fixée à 8,5 sur 20, plus faible que celle de la session 2017) et 8 se sont présentés aux épreuves orales, organisées les 24 et 25 juin au lycée Colbert à Lyon. Les cinq postes ouverts ont pu être pourvus (avec une barre d'admission fixée à 10).

J'invite les futurs candidats à lire attentivement les observations et recommandations faites par les membres du jury dans ce rapport pour en tirer profit lors de leur présentation aux épreuves écrites et orales des prochaines sessions. Il est envisagé une ouverture du concours option E une année sur deux : la prochaine session devrait avoir lieu en 2021. Le programme du concours est publié sur le site ministériel dédié (www.devenirenseignant.gouv.fr) ; il comprend deux parties : une partie commune à toutes les options du CAPET économie et gestion (en droit, économie, management et sciences de gestion) et une partie spécifique à l'option. J'attire l'attention des futurs candidats sur la mise en place à compter de la rentrée 2019 d'un BTS Tourisme rénové d'une part et d'un cursus également rénové en STMG dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique d'autre part.

Je remercie le vice-président Patrick Pégoraro, IA-IPR de l'académie de Lyon, et les enseignants qui ont participé aux deux phases de la session pour leur implication afin que cette session se déroule au mieux (l'arrêté indiquant la composition du jury est publié sur le site du ministère) ainsi que le chef d'établissement du lycée Colbert qui a accueilli la correction des épreuves d'admissibilité et le déroulement des épreuves d'admission.

Alain Henriët

Inspecteur général de l'éducation nationale – Président du jury

1. Épreuves d'admissibilité

Nota : le sujet des deux épreuves d'admissibilité du concours 2019 est publié sur le site ministériel dédié (www.devenirenseignant.gouv.fr) et accessible à tout public.

1.1 Première épreuve : composition de sciences de gestion

1.1.1 Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve « composition de sciences de gestion » consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : 5 heures – coefficient 1

1.1.2 Données statistiques

Nombre de copies corrigées	: 24
Moyenne	: 8,69 / 20
Note la plus basse	: 3 / 20
Note la plus haute	: 13 / 20
Écart-type	: 3,06

1.1.3 Commentaires du jury

Le sujet proposé à la session 2019 est centré autour de la création d'un centre d'expositions et de congrès dans une métropole de taille moyenne. Il est constitué de trois dossiers :

Dossier 1- Analyser le projet de création du centre d'expositions et de congrès Valenciennes

Dossier 2 -- Promouvoir la Cité des congrès Valenciennes

Dossier 3 -- Vendre des prestations complémentaires et agir sur la qualité de l'offre

Même si la moyenne à cette épreuve est supérieure à celle de la dernière session, le jury considère que le niveau d'ensemble est assez faible.

Le jury constate :

- un manque de maîtrise des notions de base et, pour certains, une absence de méthodologie qui fait perdre du temps et des points ;
- une tendance à ne traiter qu'une partie de la question posée (questions imbriquées) ; il semble que les candidats aient une lecture trop rapide du questionnement.

Sur le fond

Dossier 1

Q1. Les réponses étaient souvent non structurées ou le choix de la structure était inadapté avec pour conséquence des éléments hors sujet ou incomplets.

Q2. Quelques candidats ne mobilisent pas les outils méthodologiques adaptés à un diagnostic interne : confusion diagnostic interne et externe, utilisation du pestel, d'une étude concurrentielle sans réellement mettre en évidence des forces et des faiblesses. Le jury constate parfois la juxtaposition d'éléments extraits des annexes sans aucune analyse permettant de justifier une force ou une faiblesse.

Le questionnement sur les axes n'a pas été compris, les candidats ont tendance à reprendre un ou plusieurs éléments du diagnostic.

Q3. L'évaluation des différentes marques est souvent incomplète. La pertinence du choix définitif a été rarement traitée alors qu'une argumentation était attendue.

Dossier 2

Q1. Le jury constate globalement une connaissance insuffisante des candidats des différentes cibles du secteur touristique. La distinction des formes de communication (média et hors média) apparaît rarement. Les propositions des moyens de communication étaient peu nombreuses et insuffisamment développées.

Q2. Le jury constate à nouveau une méconnaissance des acteurs touristiques (ici du secteur événementiel), l'argumentation quant à l'intérêt de leur présence a été peu traitée. Idem pour les modalités d'action de promotion.

Dossier 3

Q1. Certains candidats ont présenté le chiffrage sous forme de cotation avec la répartition des frais collectifs alors qu'il était demandé un budget global. Un chiffrage TTC était indiqué, il était donc inutile et chronophage de calculer des montants HT. Les pratiques professionnelles (commission, frais de gestion) sont souvent méconnues. Certaines copies ne détaillent pas les calculs

Q2. Le jury souligne la méconnaissance de la démarche qualité. Le terme enjeu ne semble pas toujours avoir été compris.

Q3. Le jury déplore l'absence de veille essentiellement au niveau juridique (RGPD) et aucune mention relative la relation client.

Sur la forme

Certaines copies offrent une présentation confuse, peu structurée et manquant de précision. Or une présentation sous forme de tableaux, une argumentation claire et organisée facilitent la compréhension tant du jury que des futurs étudiants auxquels les lauréats du concours seront confrontés.

Le jury sanctionne les faiblesses repérées dans la syntaxe ou l'expression orthographique.

1.1.4 Conseils aux candidats

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit :

- connaître et s'appropriier les programmes des classes de première et terminale STMG, des classes des BTS tertiaires en management ainsi que le référentiel du BTS tourisme ;
- maîtriser les calculs de coûts, de prix de vente, de rentabilité et les règles d'établissement d'un budget ;
- actualiser ses connaissances en matière d'environnement juridique du secteur touristique ;
- pour chaque dossier, bien repérer les annexes les plus utiles. Il convient d'exploiter la documentation jointe en sélectionnant les informations pertinentes en lien avec les différents dossiers à traiter ;
- à l'issue d'une première lecture, avoir une vision globale des travaux à réaliser afin d'apprécier le temps à consacrer à chaque point ;
- utiliser les apports théoriques en lien avec les questions et le contexte de l'entreprise.

1.2 Deuxième épreuve : épreuve de synthèse

1.2.1 Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve est commun à plusieurs options du CAPET économie et gestion.

L'épreuve comporte **deux parties** :

- une **synthèse**, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une **réponse à une série de questions** à portée didactique, dans le domaine économique, ou dans le domaine juridique. Le candidat **choisit** de traiter la série de questions se rapportant **à l'un ou à l'autre** de ces domaines.

La note de synthèse doit mettre en évidence les dimensions économique et juridique du sujet et comporter, dans le sujet proposé, 1 300 mots maximum (+/- 10 %). Elle reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur, comme indiqué dans les consignes.

Durée : 5 heures – coefficient 1

1.2.2 Données statistiques

Nombre de copies corrigées	: 24
Moyenne	: 5,96 / 20
Note la plus basse	: 1 / 20

Note la plus haute : 11.5 / 20

Écart-type : 2,81

13 candidats ont choisi les questions d'ordre économique et 11 les questions d'ordre juridique.

1.2.3 Commentaires et conseils du jury sur la partie synthèse

Le thème de la note de synthèse proposé aux candidats à la session 2019 est «**Management de la qualité et performance**».

La qualité de la synthèse est très inégale : si certains candidats en maîtrisent globalement la méthodologie (ils sont peu nombreux), d'autres en sont très éloignés. Or, l'appropriation par le candidat des contraintes de l'exercice (formulation d'une problématique, stricte synthèse des éléments du dossier, articulation des éléments du développement, respect du nombre de mots) importe tout autant que le contenu scientifique délivré. Faut-il rappeler aux candidats qu'ils se présentent à un concours de recrutement de personnel enseignant, et qu'à ce titre, une mauvaise maîtrise des règles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe peut être discriminante. Indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

Remarques méthodologiques

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à contextualiser, problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner et hiérarchiser l'information tout en la mettant en valeur dans le cadre d'un plan réfléchi. Ainsi, le jury attend une introduction, la formulation d'une problématique, un fil conducteur pour le développement. L'introduction permet de préciser le contexte, les termes du sujet et doit prouver que les enjeux du sujet sont cernés et compris. Le jury constate que certains candidats ne précisent pas ou mal le contexte du sujet, ne formalisent pas (ou pas clairement) de problématique. C'est un écueil récurrent. Trop souvent les candidats proposent, en guise de problématique, une liste de questions réductrices qui ne permettent pas d'englober la totalité du sujet, traduisant ainsi le manque de recul sur le sujet. La problématique doit être énoncée sous la forme d'une question unique.

Exemples de problématiques :

« *Dans quelle mesure le management de la qualité permet-il d'atteindre la performance de l'organisation ?* »

« *Quels sont les effets du management de la qualité sur la performance de l'organisation ?* »

Le jury constate que la structuration de la synthèse manque de profondeur. Certains candidats se contentent de résumer les documents en les juxtaposant, ce qui ne répond pas à l'exigence de la synthèse et traduit une maîtrise insuffisante des concepts scientifiques relevant du management.

Les candidats ne doivent pas faire référence à des données extérieures aux documents, ni à des réflexions personnelles. Il est possible de faire une référence explicite aux numéros des documents exploités ou à leurs auteurs.

Remarques quant au contenu

Le sujet porte sur une thématique relative au management de la qualité et à la performance des organisations. Il s'agissait de montrer que la mise en œuvre d'un management de la qualité au sein des organisations permet généralement d'assurer leur performance globale, malgré certaines limites, principalement méthodologiques, et d'adaptation au contexte de chaque organisation.

Exemples de plan possible :

Exemple 1 - Problématique : dans quelle mesure le management de la qualité permet-il d'atteindre la performance de l'organisation ?

- I. Comment le concept de qualité s'est-il intégré dans les problématiques de gestion des organisations ?
 - 1.1 Le concept de la qualité est un élément majeur de la gestion des organisations, dont l'intégration a largement évolué au cours du XXe siècle, s'affinant pour donner naissance au management de la qualité totale (TQM)
 - 1.2 Les organisations ne parviennent pas toutes à appréhender la problématique de la qualité dans son ensemble, en particulier quand il s'agit de l'intégrer dans ses processus et méthodes de travail
- II. Quels sont les apports du management de la qualité sur la performance globale de l'organisation ?
 - 2.1 Le management de la qualité permet de développer la performance socio-économique
 - 2.2 Le management de la qualité permet également de répondre à la problématique des coûts cachés impactant négativement la performance de l'organisation
- III. L'intégration du management de la qualité dans la réflexion stratégique comporte-t-elle des risques ?
 - 3.1 On peut constater qu'un manque de compréhension globale du concept de management de la qualité peut aboutir à des effets contraires sur la performance globale
 - 3.2 Certaines études témoignent également d'une relation négative entre management de la qualité et performance, en particulier sur le long terme.

Exemple 2 - Problématique : quels sont les effets du management de la qualité sur la performance de l'organisation ?

- I- Le management de la qualité permet d'atteindre la performance de l'organisation

- 1.1 Le concept de qualité au sein de l'organisation a largement évolué jusqu'à son intégration dans le TQM (Management de la qualité totale)
 - 1.2 Par définition, le management de la qualité améliore la performance socio-économique
 - 1.3 Le management de la qualité permet également de limiter de nombreux coûts cachés
- II- La démarche de management de la qualité comporte des risques pouvant nuire à la performance globale de l'organisation
- 2.1 La recherche de qualité peut, dans une certaine mesure, limiter la performance
 - 2.2 Le *Lean management*, méthode issue du TPS, est encore aujourd'hui mal intégré dans certaines organisations, aboutissant à des effets délétères sur les ressources humaines
 - 2.3 Certaines organisations ont des difficultés à intégrer le management de la qualité

L'exercice de la note de synthèse permet d'apprécier les compétences des futurs enseignants, à hiérarchiser et articuler un corpus important d'informations. Dans l'exercice de leur profession, les enseignants seront amenés à initier leurs élèves ou étudiants à la méthodologie de la synthèse (notamment en classe de terminale et de BTS).

La note de synthèse représente un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière. Les candidats doivent poser une problématique, articuler parties et sous-parties du développement en s'appuyant sur une distribution progressive du corpus documentaire servant ainsi d'éléments d'argumentation à la problématique. Il convient de soigner les transitions et de s'astreindre à une relecture de la copie pour corriger les fautes d'orthographe et/ou de syntaxe.

Par ailleurs, le jury encourage les candidats à pratiquer régulièrement la lecture de la presse économique et de documents juridiques afin de s'entraîner à une lecture rapide et efficace, accompagnée, dans l'idéal, de prise en notes des idées maîtresses qui y sont développées.

Rappel des principes de base de la note de synthèse (pour ce concours)

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son développement. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Etapas de conception de la note de synthèse

- 1. Parcourir rapidement le dossier documentaire. Repérer les documents les plus accessibles, ceux qui semblent longs et techniques, ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques le seront dans un deuxième temps.*
- 2. Concernant la prise de notes, elle doit être active: les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.*
- 3. Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan.*
- 4. Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis s'y conformer.*
- 5. Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous-parties.*
- 6. Eviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions inutiles.*
- 7. Ne pas formuler d'opinion personnelle.*

1.2.4 Commentaires et conseils du jury sur la partie « questions »

Le candidat choisit la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix. Les questions posées à la session 2019 sont les suivantes :

Choix 1 – Questions dans le domaine économique

1.1 Les marchés des biens et services sont-ils concurrentiels ?

1.2 Une situation d'information imparfaite impose-t-elle une intervention de l'État ?

1.3 Les normes relatives aux biens et services favorisent-elles le développement des échanges internationaux ?

Choix 2 – Questions dans le domaine juridique

2.1 La qualité de l'information sur la prestation fournie est-elle une obligation des parties au contrat de droit commun ?

2.2 A quelles responsabilités l'entreprise s'expose-t-elle en cas de défaut d'un de ses produits ?

2.3 Comment le droit permet-il d'anticiper le risque et de le prévenir dans les contrats entre professionnels ?

Remarques générales

Le jury regrette le manque d'approfondissement dans les questions, ce qui explique la faible moyenne de cette partie de l'épreuve. Les questions sont souvent traitées de manière très superficielle, sans définition préalable des notions et sans effort de

structuration. Le jury encourage les candidats à valoriser la rigueur du raisonnement et la qualité de l'argumentation.

Les réponses témoignent d'un manque de maîtrise des notions et concepts de base, en économie comme en droit. Le manque de rigueur et d'actualisation des connaissances dans le traitement des questions est à souligner. La majorité des candidats ne maîtrise pas suffisamment les références théoriques attendues.

Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige pas, en conséquence, un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation. Le jury valorise par ailleurs les candidats qui proposent des connaissances actualisées.

Concernant les questions d'économie :

2.1. Les réponses apportées à la première question se limitent trop souvent à des définitions de quelques termes, mais ne permettent pas de répondre à la problématique posée. Le rappel des conditions de concurrence pure et parfaite ne peut constituer la seule réponse à la question. En effet, il est attendu des candidats qu'ils abordent les différentes structures de marché qui freinent la concurrence (le monopole temporaire ou oligopolistique, les pratiques anticoncurrentielles telles que les ententes ou abus de position dominantes...).

2.2. Beaucoup de candidats ont eu des difficultés à définir certaines notions de base, telles que la situation d'information imparfaite et d'intervention de l'État. Il en va aussi des arguments relatifs à l'intervention de l'État qui peut s'avérer nécessaire pour pallier aux défaillances du marché. En effet, réglementer la concurrence ou la mise en place d'assurance pour avoir un marché plus efficace sont des arguments attendus à développer.

2.3. Le rappel de la définition des normes et des accords du GATT et de l'OMC ne peut constituer la seule réponse à cette question. Il est attendu du candidat qu'il explique la distinction des barrières tarifaires et non tarifaires. De plus, le développement des arguments relatifs aux normes, qui peuvent faciliter le développement des échanges internationaux, reste trop superficiel.

Concernant les questions de droit :

2.1 Le rappel de la définition du contrat et de ses conditions de validité ne peut constituer la seule réponse à cette question. Il est attendu des candidats qu'ils s'expriment sur l'étendue du devoir général d'information et sur les conséquences d'un manquement à ce devoir. D'autre part, les réponses apportées ne sont pas toujours actualisées (réforme du droit des contrats en 2016).

2.2 La question appelle de la part des candidats qu'ils distinguent responsabilité civile extracontractuelle et responsabilité civile contractuelle de l'entreprise. Le défaut d'un produit doit être défini : défaut de conformité, vice caché, produit défectueux, chaque forme de défaut permettant, à certaines conditions, la mise en œuvre d'une

action au bénéfice de l'acheteur au titre des garanties légales (conformité, vice caché) ou de la responsabilité de l'entreprise du fait des produits défectueux.

2.3 Les réponses apportées à la question se limitent trop souvent à la définition de quelques concepts, certes attendus, telle la définition de ce qu'est le droit, le risque, un contrat, mais ne permettent pas d'apporter une réponse claire et structurée à la problématique posée. Les relations entre professionnels peuvent donner lieu à des négociations préalables à la conclusion du contrat (sécurisation du processus de négociation), mais aussi permettre d'anticiper et de prévoir le risque en période contractuelle (clauses contractuelles), et de revenir sur les termes d'un contrat en cas de changement imprévisible de circonstances.

Conseils aux candidats

Si, en termes de contenu, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau d'exigence dans la maîtrise des concepts est celui du master 1. En conséquence, il est conseillé de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence et sources diverses de même niveau. Les concepts et définitions doivent être connus et les mécanismes maîtrisés.

Le jury rappelle qu'il est indispensable de poser les définitions et de contextualiser pour réussir cette partie de l'épreuve. Le jury encourage les candidats à soigner le travail d'argumentation et de démonstration.

La gestion du temps est un enjeu majeur de la réussite : le candidat doit veiller à répartir son temps de façon plus harmonieuse entre les deux parties, de manière à consacrer le temps nécessaire à un traitement plus approfondi des questions.

2. Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Remarques inhérentes aux deux épreuves orales

Le candidat doit s'exprimer avec conviction et motivation. Il convient de bannir une attitude trop désinvolte à l'égard du jury. Par ailleurs, le jury attend légitimement une tenue vestimentaire correcte. Il est conseillé aux candidats d'écouter jusqu'à leur terme les questions du jury afin d'y apporter des réponses structurées en phase avec les attentes du jury. Le point de vue du candidat doit être légitimé, ses positions justifiées. Une attention particulière doit être portée sur la précision et la justesse du vocabulaire. Le candidat ne doit pas négliger :

- l'utilisation des moyens d'enseignement modernes et adaptés notamment informatiques, télématiques, audiovisuels ;
- les conditions de réussite pour le public visé ;
- la dimension citoyenne inhérente au métier d'enseignant.

En annexe de ce rapport figure la note transmise aux candidats admissibles de la session 2019 précisant les conditions de déroulement des épreuves orales.

2.1 Épreuve de mise en situation professionnelle

Définition de l'épreuve

Durée de préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé du candidat pendant 30 minutes au maximum, entretien avec le jury pendant 30 minutes au maximum)

Coefficient : 2

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. La séquence porte, **au choix du candidat**, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Ce choix est indiqué par le candidat au moment de son accueil sur le site de passage des épreuves. Le jury lui fournira le sujet de la matière choisie au moment de son entrée en loge. Le jury a proposé pour cette session, pour chacune des trois matières concernées, des sujets fondés sur le référentiel de la spécialité STMG.

Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Exemple de sujet

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

ECONOMIE en classe de Terminale STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée du centre-ville. L'établissement accueille plus de 1500 élèves, propose les séries du baccalauréat général et technologique ainsi que plusieurs sections de techniciens supérieurs. Le taux de réussite au baccalauréat avoisine les 90%. L'établissement dispose d'un matériel informatique et multimédia de pointe, financé par la région. Le projet d'établissement s'articule autour de 3 axes pour la réussite de tous les élèves :

- Instaurer un climat scolaire favorable à la réussite
- Développer l'accompagnement pédagogique pour tous les élèves
- Renforcer la continuité lycée –enseignement supérieur

Votre classe de terminale comprend 30 élèves dont les origines sociales sont très diverses. Vous assurez les cours d'économie et droit en Terminale STMG, le reste de votre service est réalisé en section STS. Vous disposez d'une salle équipée de 20 postes informatiques avec un vidéo projecteur. C'est une classe studieuse mais avec quelques élèves qui ont tendance à bavarder.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique sur le thème suivant :

Est-ce la fin de la mondialisation ?

En vous appuyant sur les ressources mises à votre disposition, vous présenterez :

- Les objectifs,
- La place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- Le déroulement envisagé,
- Les supports et outils utilisés, notamment numériques,
- Vos propositions en matière d'évaluation,
- Les transversalités que vous envisagez,
- Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Annexe : *extrait du programme d'économie du cycle terminal de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion.*

THÈMES	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITES
X. Une régulation des échanges internationaux est-elle nécessaire ? (20%)		L'économie mondialisée se caractérise par des échanges multipolaires, une tendance à la régionalisation mais aussi par la permanence de pratiques protectionnistes. Ce thème a pour objectif de préciser que ces pratiques divergentes rendent nécessaires une régulation à l'échelle mondiale qui a beaucoup de difficultés à s'imposer et dont le principal acteur est l'organisation mondiale du commerce (OMC).
X.1. Des échanges internationaux multipolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les importations et les exportations de biens et services. - La mesure des échanges : balance des transactions courantes. - Les principaux pôles d'échanges. - Les firmes multinationales. 	<p>L'ouverture générale des économies s'est réalisée grâce au développement des échanges entre pays, qui se caractérise aussi bien par l'accroissement en volume que par la diversification des flux de biens et services.</p> <p>L'étude de la balance des transactions courantes de la France permet de mesurer la valeur et le caractère équilibré ou non de ses échanges. Elle se poursuit par l'analyse des forces et des faiblesses des échanges extérieurs français.</p> <p>La place occupée par les pays et les zones géographiques dans le commerce mondial évolue. Sous la pression des pays émergents, on assiste à un redéploiement et/ou une recomposition des pôles d'échanges. Dans ce contexte, les stratégies des firmes multinationales tendent à s'affirmer face aux logiques nationales, et structurent l'espace économique mondial.</p>
X.2. Des pratiques d'échanges divergentes	<ul style="list-style-type: none"> - Le libre-échange. - Les pratiques protectionnistes et leurs justifications. - La régionalisation des échanges 	<p>Le commerce international s'est développé sur les bases du libre échange qui a permis la croissance économique. Pour autant, certains pays ou zones géographiques, mettent en place des mesures protectionnistes, à des degrés divers, justifiées par le soutien ou le développement de leur économie.</p> <p>Les pays se regroupent au sein d'espaces géographiques d'échanges privilégiés. Le processus de régionalisation des échanges est mené de manière plus ou moins intégrée selon les zones. <i>L'étude de l'Union Européenne est le moyen d'illustrer un exemple d'intégration économique régionale aboutie.</i></p>
X.3. La nécessité d'une régulation mondiale des échanges	<ul style="list-style-type: none"> - L'Organisation mondiale du commerce et ses missions. 	<p>Les négociations commerciales multilatérales ont pour finalité le développement des échanges mondiaux dans le cadre du libre-échange.</p> <p>Avec l'OMC, les pays ont créé une institution permanente chargée de définir les règles du commerce international et de veiller à leur application. L'Organe de Règlement des Différends de l'OMC se charge de résoudre les litiges commerciaux entre les pays membres.</p>

Commentaires du jury

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 10,12 mais les prestations ont été très contrastées, les notes s'étalent de 03/20 à 17/20.

Conseils aux candidats :

- les objectifs et la durée de la séquence proposée doivent être précisément définis et réalistes,
- les contenus disciplinaires abordés doivent être maîtrisés,
- le déroulement de la séquence, le contenu, les supports doivent être présentés avec précision,
- les choix pédagogiques et didactiques doivent être justifiés,
- les dimensions « évaluation » et « transversalités » ne doivent pas être négligées.

2.2 Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Définition de l'épreuve

Durée de préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé du candidat 30 minutes maximum, entretien avec le jury 30 minutes maximum)

Coefficient : 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et du tourisme, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Le jury propose un sujet, à partir du dossier, qui précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente les réponses qu'il apporte au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui suit permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son futur métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions : classe, équipe éducative, établissement, institution, société, partenaires professionnels. La prise en compte des valeurs qui portent les enseignements au sein de l'Éducation nationale sera interrogée.

Le candidat doit éclairer le jury en s'appuyant sur des éléments saillants de son dossier.

Exemple de sujet

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier. Elle consiste à produire et à présenter au jury une ressource pédagogique.

Le contexte pédagogique est le suivant :

Niveau et type de classe : 2^{ème} année BTS Tourisme

Enseignement : Mercatique et conception de la prestation touristique

Thème 2. Le fonctionnement de l'organisation touristique

2.1 L'orientation stratégique

Vous choisirez dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifierez vos choix, expliquerez les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifierez si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisagerez des transversalités possibles.

NB : il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du référentiel :

Notions, outils et méthodes	Sens et portée de l'étude
2. Le fonctionnement de l'organisation touristique La construction d'une prestation touristique s'effectue dans le cadre d'une organisation touristique dont il faut connaître les principes fondamentaux de fonctionnement tant sur le plan humain que sur le plan financier pour que le produit proposé soit viable et crédible	
2.1 L'orientation stratégique Stratégies de l'organisation touristique pour pénétrer, se maintenir ou sortir d'un marché Positionnement sur un marché Modalités de développement (croissance organique, croissance externe, partenariats)	En s'appuyant sur les résultats de la phase de prise de connaissance du marché et en observant des situations réelles, il s'agit de présenter et de justifier des options stratégiques et d'indiquer les modalités de développement pertinentes par rapport à la taille, la finalité et les moyens de l'organisation étudiée.

Commentaires du jury

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est également de 10,12 et les prestations sont tout aussi contrastées avec des notes s'étalant de 02/20 à 18/20.

La difficulté majeure pour le jury est de trouver, dans le dossier remis par le candidat, matière à formuler une question qui coïncide avec le concours présenté, en l'occurrence le CAPET GAT.

Si le dossier est trop vague, avec peu de matière documentaire dans les annexes ou mal orienté (par exemple description de ce qui est réalisé dans une structure touristique : la « vie » d'un camping ou d'un musée ou d'une agence de voyages), le jury est alors amené à déterminer un axe. Ce dernier peut s'avérer trop précis aux yeux du candidat qui n'a pas perçu cet aspect professionnel. Cette situation met par conséquent le candidat en difficulté dès la mise en loge... Au contraire, souhaitant laisser au candidat la possibilité de déterminer une problématique spécifique, le jury peut proposer un sujet qui est déjà « le » sujet du candidat : cela se produit lorsque le candidat s'est lui-même enfermé dans un angle trop précis de l'activité de l'entreprise support du dossier ; exemple le dossier qui porterait sur l'accroissement du portefeuille d'activités d'une agence en ciblant la clientèle Comité d'Entreprise.

Conseil : il convient de structurer le dossier de manière à ce que le jury puisse disposer d'éléments généraux (de type carte d'identité d'entreprise plus ou moins précise en première partie) qui débouchent vers une actualité ou une démarche stratégique mise en œuvre (en deuxième partie) pour laquelle les premiers résultats peuvent être fournis et analysés (en troisième partie).

Les candidats qui sont le plus en difficulté sont ceux qui ne connaissent pas comment ils pourraient proposer une séquence pédagogique sur le thème de leur

dossier. En effet, soit ils n'ont pas conscience du niveau des élèves (Terminale ou BTS), soit les objectifs sont hors diplôme visé. Bien évidemment, s'agissant d'un concours externe, les candidats auront l'occasion de s'aguerrir lors de leur année de stage au métier d'enseignant. Le problème est qu'étant candidat à la fonction d'enseignant, certains, n'ont visiblement pas anticipé une exploitation pédagogique de leur dossier.

En revanche, les candidats qui obtiennent un bon résultat à cette épreuve sont ceux qui parviennent à projeter une exploitation pédagogique à partir de leur dossier, même si ce dernier n'a pas été élaboré pour un type d'élève ou étudiant ou pour un cours en particulier. Leur faculté à s'adapter au contexte fixé dans le sujet est une garantie de succès, qui plus est si les documents pris dans leur dossier sont adaptables et donc facilement transférables à une situation de formation par le candidat.

Recommandations du jury

- les éléments présentés dans le dossier doivent être aisément exploitables pour la transposition didactique attendue,
- la gestion du temps de l'épreuve doit être maîtrisée,
- les éléments présentés doivent attester d'une veille professionnelle et technologique attentive, en particulier par apport à la gestion des activités touristiques,
- le référentiel des compétences liées au métier de professeur doit être connu,
- les réponses apportées aux questions relatives aux valeurs de la République doivent être pertinentes et convaincantes.

Annexe : note aux candidats admissibles
CAPET externe « économie et gestion » option E (session 2019)

● **Épreuve de mise en situation professionnelle**

En fonction du choix effectué par le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la classe de la séquence pédagogique demandée ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple, nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes d'informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents qu'il a apportés dans la perspective de l'épreuve (y compris ouvrages de référence, manuels scolaires, dictionnaire). Il peut utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une autonomie d'alimentation.

En revanche, ne sont pas autorisés :

- l'accès aux réseaux numériques (quelle qu'en soit la modalité : câble, wifi, clé, etc.) ;
- les dispositifs d'impression, y compris portables ;
- tout autre matériel électronique (en particulier, téléphone).

L'utilisation de l'équipement numérique du candidat est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. Le candidat peut éventuellement mobiliser la vidéo-projection en utilisant l'équipement installé dans la salle d'interrogation sous réserve que le candidat donne au moment de son entrée en salle d'interrogation une clé USB avec les documents enregistrés au format PDF. Un tableau est également mis à sa disposition.

● **Épreuve d'entretien à partir d'un dossier**

Pour cette épreuve d'admission, les candidats doivent impérativement faire parvenir leur dossier en deux exemplaires au secrétariat du jury (adresse de l'établissement scolaire où se déroulent les épreuves d'admission, mentionnée sur la convocation), cinq jours francs avant le début des épreuves d'admission.

Le dossier est un document d'une dizaine de pages (hors annexes), rédigé par le candidat à partir d'une observation réelle d'une organisation (entreprise, association, collectivité publique) faite personnellement par le candidat dans le cadre d'un stage ou d'une expérience professionnelle. Il comporte des descriptions et des analyses des situations observées ou vécues ainsi que des informations de contexte, données, illustrations permettant d'en rendre compte. Le dossier ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique ou didactique.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique.

L'extrait de programme ou de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le sujet.

La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet ; elle traite de la transposition didactique des situations organisationnelles issues du dossier : analyses, conditions, portées et limites.

Pour cette épreuve, seul le dossier imprimé peut être apporté par le candidat (sans aucun ajout par rapport à celui qui a été transmis au jury) ; en conséquence, tout autre document ou matériel ne pourra être utilisé lors de la préparation ou lors de l'entretien de cette épreuve. Un tableau est mis à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Nota : les programmes de référence sont ceux de la classe de première STMG (économie, droit, management, sciences de gestion), de terminale STMG (économie, droit, management) et du BTS tourisme.